

print

Syrie : Le gouvernement tiendra ses engagements concernant la protection de ses enfants et citoyens !

De [Dr. Bachar al-Jaafari](#)

Global Research, juin 18, 2013

Url de l'article:

<http://www.mondialisation.ca/syrie-le-gouvernement-tiendra-ses-engagements-concernant-la-protection-de-ses-enfants-et-citoyens/5339654>

Le 17 Juin 2013, le Conseil de sécurité discutait du **sort des enfants en temps de conflit armé**[*]. Voici la traduction du discours du Docteur Bachar al-Jaafari, délégué permanent de la Syrie auprès des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Nous avons lu avec intérêt le rapport du Secrétaire général concernant les enfants en temps de conflit armé.

Bien que Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, ait abordé – pour la première fois – les crimes et abus commis par les groupes terroristes armés et notamment le recrutement d'enfants soldats, il est regrettable qu'elle ait eu besoin de plus de deux ans alors que des dizaines d'articles et de rapports officiels documentés et des centaines de témoignages d'illustres représentants de l'ONU ou d'ONG avaient affirmé que des groupes terroristes salafistes et wahhabistes takfiristes enrôlaient des enfants syriens dans leur rang. Elle a eu besoin de plus de deux ans avant de les inscrire, aujourd'hui seulement et pour ce seul crime, sur « la liste de la honte » !

Nous aurions aimé que dans son rapport sur la Syrie, Mme la Représentante spéciale recommande aux états qui parrainent et soutiennent les groupes terroristes, désormais connus de tous, qu'ils cessent d'une part de leur fournir argent, armes, équipements, renseignements, et appui médiatique et d'autre part, qu'ils lèvent leurs sanctions unilatérales imposées au peuple syrien, dont la victime est en premier lieu l'enfant syrien, en raison de l'arrêt des programmes de développement et de financement, et de l'affaiblissement de l'économie nationale.

Monsieur le Président, ce qui soulève notre inquiétude est l'insistance de la Représentante spéciale – sur la liste annexée au rapport – à imputer aux autorités gouvernementales syriennes la responsabilité des bombardements des écoles et hôpitaux, les meurtres et mutilations d'enfants, en plus d'allégations nouvelles faisant référence à des actes de violence sexuelle. Permettez-moi d'aborder toutes ces allégations une par une.

Premièrement, concernant le bombardement des écoles et des hôpitaux :

La Syrie a reçu de bon cœur Mme Zerrougui et la délégation qui l'accompagnait fin 2012. Madame Zarrougui a rencontré les responsables concernés et en particulier le ministre de l'Éducation qui lui a remis une information documentée prouvant l'étendue des exactions terroristes des groupes armés, auxquelles était confronté tout le secteur de l'éducation. Elle a eu et tout le temps de visiter les écoles, les hôpitaux et les centres d'accueil des provinces de Damas, Homs et de leurs environs.

Mais pour une certaine raison, elle a choisi d'ignorer ce qu'elle avait elle-même constaté, à savoir que le gouvernement syrien utilisait les établissements

d'enseignement comme centres d'accueil pour les familles déplacées, non comme cibles à bombarder ! Ceci pendant que les attaques délibérées et répétées des groupes terroristes armés continuent à frapper les instituts et centres d'enseignement en Syrie, attaques largement documentées et durant lesquelles les parents sont contraints de ne pas envoyer leurs enfants à l'école du fait d'engins explosifs placés à l'intérieur même des établissements ou dans leur voisinage immédiat, ou encore du fait du ciblage délibéré des écoles par des missiles. Vous vous souvenez tous du bombardement de la Faculté d'Architecture à l'Université d'Alep, puis du bombardement de la Faculté d'Architecture à l'Université de Damas !

Quant aux établissements de la Santé, ils ont été largement ciblés par les groupes terroristes armés qui ont ravagé, incendié, et volé, plus de 35 % des hôpitaux syriens. Nous avons fourni à la Représentante spéciale des vidéos montrant les préparatifs des terroristes destinés à l'explosion de l'hôpital d'Al-Qousayr, puis leur conséquence en date du 5 Septembre 2012. Nulle mention de ce crime dans son rapport, alors que les bombardements des hôpitaux et des écoles sont, en eux-mêmes, des crimes suffisants pour inscrire ces groupes terroristes sur « la liste de la honte » !

Deuxièmement, concernant les meurtres et mutilations d'enfants :

Depuis le tout début de la crise, le monde entier est témoin de la série de crimes répugnants commis contre les enfants syriens par les groupes terroristes armés

Ainsi, à Alep, Mohammed Al-Qatta âgé de 14 ans a été torturé puis fusillé pour cause de blasphème, devant son père et sa mère, par des éléments d'un bataillon fondamentaliste terroriste de « Jabhat al-Nosra » se présentant comme un tribunal légitime dépendant de « l'État islamique d'Irak et du Levant ».

Fin 2012 et toujours à Alep, des groupes extrémistes ont violé, trainé sur une longue distance, puis exécuté par pendaison l'enfant Fayçal âgé de 4 ans.

Rappelons aussi les propos diffusés avec enthousiasme, il y a seulement 2 jours, par la chaîne saoudienne « Al-Arabia » ; ceux du Sheikh koweïtien salafiste wahhabiste, Chafi Al-Ajami, se vantant dans l'un de ses sermons d'avoir « massacré » les enfants syriens du village de Hatla à Deir el-Zor.

Ce n'est qu'un aperçu des multiples activités de « Jabhat al-Nosra », désormais inscrite sur la liste des organisations terroristes par le Conseil de sécurité. En l'occurrence, ceux qui ont préparé ce rapport auraient pu en tenir compte !

Troisièmement, concernant les actes de violence sexuelle :

Comment se fait-il que ce rapport de la Représentante spéciale ignore les crimes d'agressions sexuelles, de viols, et d'assassinats, perpétrés par les groupes terroristes armés à l'encontre de femmes et de fillettes syriennes ? Comment se peut-il que ces crimes ne figurent pas dans ce rapport, en dépit de multiples autres rapports documentés prouvant que ces groupes armés ont kidnappé des femmes et des jeunes filles pour en faire des captives ou des esclaves destinées à satisfaire leurs plaisirs ? Ceci, pendant que les protecteurs de ces voyous du Jihad, déséquilibrés et nécrophages, habitant quelque part dans les « machiakhates pétrodollariennes » [machiakhate : terme dérivé de Cheikh, NdT], lançaient publiquement sur les ondes leurs fatwas autorisant ces crimes sous couvert de ce qu'ils ont désigné par « Jihad sexuel » ou « Jihad de la fornication » !

Monsieur le Président, nous déplorons que dans les 13 paragraphes de ce rapport, consacrés à la République arabe syrienne, aucun ne mentionne la souffrance des enfants syriens vivant sous l'occupation israélienne dans le Golan syrien. Depuis

son entrée en fonction nous avons attiré, à maintes reprises, l'attention de Mme Zerrougui sur la nécessité d'accorder à cette question l'importance qu'elle mérite dans ses comptes-rendus. Malheureusement, elle ne l'a pas fait.

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrai souligner que le gouvernement syrien tiendra ses engagements concernant la protection de ses citoyens, notamment les enfants. Toute violation de la sécurité de ces enfants est soumise à de sérieuses poursuites. C'est dans ce but que le 6 mai 2013 le gouvernement syrien a adopté deux articles supplémentaires, ajoutés au Code pénal, condamnant ceux qui entraînent des enfants de moins de 18 ans dans des opérations de combat, quelles qu'elles soient, à des peines de travaux forcés allant 10 à 20 ans.

Dr Bachar al-Jaafari

NewYork ;17/06/2013

Texte traduit par Mouna Alno-Nakhal

Source : Vidéo / You Tube

<http://www.youtube.com/watch?v=VI06cNK-BEU>

Notes :

[*] Conseil de sécurité [CS/11035 / 6980^e séance – matin] : Le sort des enfants en temps de conflit armé

<http://www.un.org/News/fr-press/docs/2013/CS11035.doc.htm>

Extraits :

« M. JEAN ASSELBORN, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, a salué la possibilité offerte à la société civile de s'exprimer devant le Conseil de sécurité sur cette question des enfants en période de conflit armé. Il a rappelé qu'à ce jour, trois millions d'enfants avaient été affectés par le conflit en Syrie, en précisant que des milliers d'entre eux ont perdu la vie et de nombreux autres ont subi la torture ou des violences sexuelles. Plus de la moitié des hôpitaux ont été endommagés ou détruits et 2 500 écoles ont été partiellement ou entièrement détruites, a noté le Ministre, avant d'appeler à mettre fin au conflit en Syrie. Il nous faut trouver une solution qui conduise à une transition politique en Syrie et qui réponde aux aspirations légitimes du peuple, a-t-il souligné, en estimant que la Conférence de Genève II apparaissait de plus en plus comme celle de la dernière chance ».

« Le représentant de la Fédération de Russie a rappelé que son pays condamnait toutes les violations graves commises à l'encontre des enfants, en soulignant la nécessité de mettre un terme à l'impunité des auteurs de ces violations. Il a condamné également l'utilisation des drones, en plaidant pour que des enquêtes sur ces incidents soient menées. Il a souligné qu'il était nécessaire de respecter le système de répartition des tâches entre les différentes institutions des Nations Unies. Le mandat de la Représentante spéciale comprend la protection des enfants en période de conflit armé, a-t-il rappelé, en estimant cependant qu'une interprétation étendue de cette notion n'était pas justifiée. Des évaluations pondérées sur la base de données fiables permettent, a-t-il assuré, de garantir la crédibilité et la pertinence des recommandations contenues dans le rapport du

Secrétaire général.

La Représentante spéciale doit mettre au point des procédures claires pour inscrire ou radier des parties à un conflit des listes en annexe du rapport du Secrétaire général, a-t-il dit, en faisant notamment état de critères superficiels concernant les auteurs de violations récalcitrants. L'absence de critères clairs n'aide pas les États mais encourage un manque d'objectivité et de confiance au sujet de l'utilisation de cet instrument, a ajouté le délégué russe. Les sanctions ne sont pas une panacée, a-t-il par ailleurs affirmé, en rappelant également le rôle dévolu aux États à qui incombe la responsabilité principale d'assurer la protection des populations ».

Copyright © 2013 Global Research